

## **BUDGET 2026**

## **Commentaire au budget**

Préambule
1. Commentaire sur les charges2
2. Commentaire sur les produits5
3. Commentaire sur les chapitres environnementaux10
4. Conclusions11
Annexe
Budget de résultats à 3 niveaux

#### Préambule:

Le présent document constitue un commentaire succin et général du budget de résultat présenté en séance du Conseil général du **15 Décembre 2025**.

Des détails supplémentaires sont apportés en annexe, présentant des informations plus précises sur le contenu des lignes budgétaires.

Aussi, en amont des divers commentaires sur le budget présenté, il nous semble important de relever certains éléments prépondérants à considérer dans l'interprétation des chiffres présentés dans ce budget de résultat.

- Charges salariales: dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluaient les charges sociales dans le calcul effectué pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS.
  - La comparaison entre 2026 et 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature \_.3010.\_ à \_.3055.\_ (sauf ASGS).
- Tarifs de l'AES: adaptation des tarifs de l'AES pour financer le renforcement de l'équipe encadrante.
  - Pour les frais de garde, le tarif maximal augmente de 1.00<sup>1</sup> CHF/h; les frais de repas augmentent de 0.50 CHF/repas<sup>2</sup>.
  - <sup>1</sup> passant de CHF 7.50 à CHF 8.50 et CHF 8.80 à CHF 9.80, dès la rentrée scolaire 2026-2027
  - <sup>2</sup> passant de CHF 8.00 à CHF 8.50, dès la rentrée scolaire 2026-2027
- ❖ Impôt sur le revenu et la fortune : modification du taux d'impôt à 89.00% de la cote cantonale afin de tendre à l'équilibre budgétaire.
- ❖ Contribution immobilière : modification du taux d'impôt à 2.50 ‰ afin de tendre à l'équilibre budgétaire.
- ❖ Taxes déchets: adaptation de la taxe de base à CHF 49.00 /habitant et de la taxe d'utilisation pour les déchets ménagers à CHF 0.50 /kg.

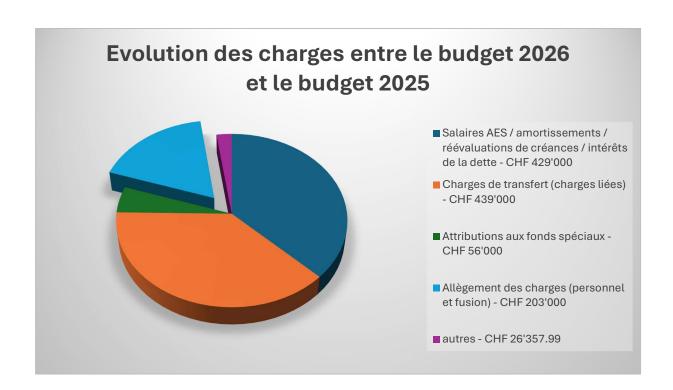
Le budget de résultat 2026 est présenté en incluant ces différentes modifications.

#### 1. COMMENTAIRE SUR LES CHARGES

Comptes concernés : \_\_.30\_.\_ à \_.39\_.\_

Le budget du compte de résultats 2026 présente une hausse globale des charges par rapport au budget 2025 de **CHF 747'357.99**, provenant en grande partie des éléments suivants :

- Env. 429'000.- provenant de la hausse des charges de personnel pour le renforcement de l'AES (47'000.-), des charges d'amortissement (200'000.-), des réévaluations de créances (40'000.-) et des intérêts de la dette (100'000.-).
- Env. 439'000.- provenant de la hausse des charges transférées par le Canton sur les Communes (« charges liées »), notamment dans le secteur du social.
- Env. 56'000.- provenant des attributions au fonds spéciaux (FSMV et FSEC) et des divers remboursements de réserves assimilées au capital propre (Eau/Epuration/Déchets).
- Env. 203'000.- récupérés dans la baisse des charges de personnel (administra générale / service des finances) et les frais budgétisés en 2025 pour la fusion.



## Détermination de la charge d'amortissements obligatoire

(art. 44 al. 2 et 45 al. 3 LFCo / Art. 23 OFCO)

Le budget 2026 a nécessité une estimation des immobilisations à amortir courant 2026, en fonction des travaux en cours qui auront abouti en 2025, dont voici un résumé :

2025 objets dont l'amortissement débute ou termine lors du passage au nouvel exercice

Immobilisatio	ns à amortir dès 01.01.2025		
		Amortissement annuel	
Charges			
0290.3300.40			
	Travaux de réfection ex-local pompier [Auboranges]	2 542.80	
	Terrasse HDV Rue [Rue]	11 495.85	
3420.3300.60			
	Sentier didactique [Ecublens]	4 283.86	(20 ans
6150.3300.10			
	En Champ-Collon	932.43	
	Crédit d'étude Route du Moulin-Menhir [Auboranges]	1 566.80	
	Eclairage publique LED commande à distance [Auboranges]	1 696.05	
6150.3320.90			
	Concept sécurite [Ecublens]	4 277.95	(10 ans
7101.3320.90			
	Mise en oeuvre des mesures du PIEP [Ecublens]	1 289.24	
7201.3300.31			
	Contrôles séparatifs et intégration des raccordements privés [Rue]	500.63	
7900.3320.90			
	PAL révision technique [Auboranges]	3 238.25	
Produits			
7201.4660.70			
	Taxes de raccordement [Ecublens]	- 180.00	
7201.4660.70			
	Contrôles sép./racc. privés - contrib. entreprises privées [Rue]	- 23.70	(25 ans
	Taxes de raccordement de ménages privés (2024) [Rue]	- 53.20	(25 ans

		Amortissement annuel
Charges		
Produits		
7101.4660.70		
	Taxes de raccordement Enc. (2000) [Chapelle]	5 135.70
	Total mouvement attendu dans les amortissements	36 702.66

## 2026 objets dont l'amortissement débute ou termine lors du passage au nouvel exercice

Immobilisatio	ns à amortir dès 01.01.2026		
		Amortissement annuel	
<u>Charges</u>			
0290.3300.40			
	Maison de commune Ecublens [Rue]	33 023.75	
5150.3300.10			
	Rte d'arlens 23 [Rue]	7 462.23	
	Rte de Chapelle 23 Rue]	878.75	
	Rte des Echelettes 23 [Rue]	1 294.50	
	Rte des Chapelettes [Rue]	11 283.63	
	Rte de Villangeaux [Rue]	32 500.00	coûts estimés à 1'300'000
6150.3300.60			
	Nouveau véhicule voirie [Rue]	6 500.00	
7101.3300.31			
	Liaison des réseaux EP Rue - Blessens [Rue]	5 613.26	
7201.3300.31			
	Mise en séparatif du quartier Plein-Soleil [Rue]	13 750.00	coûts estimés à 1'100'000
	Remplacement d'un collecteur EC - Route de Chapelle [Rue]	1 287.50	
	Protection contre les crues aux Melleys [Rue]	1 699.42	
Produits			
6150.4660.10			
	Subv. Cantonales Rte d'Arlens - Campagne 2023	2 075.00	83'000 reçus en 2024
	Subv. Cantonales Rte de Chapelle - Campagne 2023	250.00	10'000 reçus en 2024
	Subv. Cantonales Rte des Chapellettes	6 425.00	257'000 selon budget
7201.4660.70			
	Taxes de raccordement de ménages privés (2025) [Rue]	- 327.25	8'181.00 dans les comptes 202
			au moment du B26 (25 ans)

Immobilisatio	ns dont l'amortissement se termine au 31.12.2025		
		Amortissement annuel	
Charges			
7201.3320.90			
	Etablissement PGEE (2015) [Chapelle]	- 1188.00	
Produits			
7101.4660.70			
	Taxes de raccordement Enc. (2001) [Chapelle]	5 125.35	
7201.4660.70			
	Taxes de raccordement Step (2001) [Chapelle]	336.55	
	Total mouvement attendu dans les amo	rtissements 127 989.69	

#### 2. COMMENTAIRE SUR LES PRODUITS

Comptes concernés : \_\_.40\_.\_ à \_.49\_.\_

En ce qui concerne les produits, une différence majeure avec le budget 2025 provient de l'absence de l'aide financière cantonale pour la fusion d'un montant de **CHF 586'800.00**, qui ne peut être reconduite au budget 2026. Ce qui a pour effet d'accroître davantage le déficit budgétaire déjà élevé pour le budget 2025 *(CHF 726'301.00)*, qui aurait atteint les CHF 1'313'101.00 si l'on ne considérait pas cette aide financière cantonale.

De manière plus générale, le budget du compte de résultat 2026 a nécessité une modification des taux sur les revenus fiscaux, les taxes de déchets et les tarifs de l'AES. Ces ajustements ont pour effet de présenter un budget avec un montant global de produits en hausse de **CHF 811'891.57** par rapport à 2025.

Voici ce que représente plus précisément cette hausse :

- 797'000.00 par la modification du taux d'impôt revenu/fortune à 89.00 %
- 395'000.00 par la modification du taux de la contribution immobilière à 2.50 ‰
- 22'000.00 par l'adaptation des recettes pour le fonctionnement de l'AES
- La hausse des taxes déchets n'est pas à considérer ici. Ce chapitre, étant autofinancé, n'influence pas le résultat général du ménage communal.

#### ESTIMATION DE L'IMPOT sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Comptes concernés :	
9100	

Extrait de « Planification financière 2026-2030»

#### Le rendement de l'impôt cantonal – une référence fiable

Le service cantonal des finances met à disposition des communes et des associations de communes des chiffres de référence qui servent à l'établissement des budgets et des planifications financières. Considérés comme des indicateurs fiables, ils sont mis à jour et communiqués chaque année. Pour la bonne compréhension du document, il faut préciser qu'il s'agit du montant facturé par le canton pour son impôt qui devient la référence « 100% ». Les taux d'imposition communaux sont fixés en pourcentage de cette valeur. Actuellement, notre commune facture un impôt qui se monte à 77% de celui qui est facturé par l'Etat. Lorsque le contribuable s'acquitte de CHF 1'000.00 au canton, il verse CHF 770.00 à la commune. Le potentiel fiscal disponible se retrouve donc dans cet espace plafonné à la valeur « 100 ». Il est également utile de préciser que ces chiffres relèvent de la réalité fiscale, entendu, des avis de taxation de l'exercice enregistré deux années plus tôt. À titre d'exemple, notons que la masse annoncée pour le budget 2026 ressort de la facturation cantonale établie en 2023. Le degré de fiabilité est donc élevé. Notre document présente ci-dessous le rendement fiscal des derniers exercices des anciennes communes.

	Rendement de l'impôt cantonal des personnes physiques							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Auboranges	1'561'000	1'390'000	3'171'000	1'005'000	930'000	1'159'523		
Chapelle	705'000	700'000	803'000	819'000	891'000	866'843		
Ecublens	1'006'000	965'000	1'042'000	1'073'000	1'040'000	1'195'665		
Rue	3'776'000	3'805'000	3'954'000	4'028'000	3'821'000	4'245'828		
Rue 2.0	7'048'000	6'860'000	8'970'000	6'925'000	6'682'000	7'467'859		

Ce premier tableau fait état d'un rendement fiscal cantonal dépassant largement les 7 millions, en progression de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est très importante et les indicateurs en notre possession ne permettent pas de l'expliquer. On relèvera également des différences notables pour le secteur d'Auboranges qui passe de CHF 1'561'000 en 2020 à CHF 1'159'523 pour 2025 en ayant culminé à 3'171'000 en 2022. En revanche, les chiffres des trois autres localités sont plutôt stables.

Pour les besoins de la planification financière qui est en cours avec l'élaboration du budget 2026, le Conseil communal retient la moyenne des trois dernières années comme valeur de référence (6'925'000+6'682'000+7'467'859) / 3 = CHF 7'024'953 réindexée à **CHF 7'300'000.** 

Pour une analyse plus pertinente, nous avons comparé le **rendement fiscal par habitant** pour toutes les communes de la Glâne. Le rendement est celui du canton à 100% pour l'année 2023 et les chiffres de la population sont ceux du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est réjouissant de constater que notre commune se positionne avec la moyenne la plus élevée par habitant, à savoir CHF 2'837.00. Cependant, lorsqu'il s'agit de charges liées, cet indicateur nous est défavorable.

Il est intéressant de constater que l'on peut trouver un lien direct entre la moyenne fiscale par habitant et le taux fiscal appliqué. Les communes dont le taux d'imposition dépasse 90% sont les plus mal loties dans le classement de la moyenne par habitant. Le critère de l'impôt à la source n'a pas été analysé dans notre document en raison de la faiblesse des chiffres.

Tableau 1 : Moyenne fiscale par habitant pour la Glâne

Communes	Rendement	Population	Moyenne/hb.	Taux fiscal
2097 Rue	7'468'000	2632	2'837	77
2114 Villorsonnens	4'034'000	1526	2'644	80
2115 Torny	2'852'000	1082	2'636	85
2102 Ursy	10'478'000	4025	2'603	77
2113 Vuisternens-dvt-Romont	5'948'000	2352	2'529	88
2079 Grangettes	536'000	212	2'528	85
2087 Mézières	2'840'000	1147	2'476	85
2117 Villaz	5'754'000	2347	2'452	85
2068 Châtonnaye	2'119'000	865	2'450	85
2099 Siviriez	6'249'000	2556	2'445	88
2063 Billens-Hennens	2'110'000	882	2'392	95
2086 Massonnens	1'409'000	606	2'325	90
2096 Romont	13'390'000	5891	2'273	90
2067 Le Châtelard	782'000	352	2'222	90

## Contrôle de la méthode d'estimation par le service des finances

Le service des finances a effectué un autocontrôle de la méthode appliquée pour l'estimation du potentiel fiscal de la commune sur les personnes physiques (recette majeure pour le ménage commun).

Résultat du contrôle : cf. page suivante

**Le point d'impôt** est estimé à **73'000.**- pour 2026 et semble donc fiable au vu du contrôle effectué.

BUDGET 2026	Contrôle estimation impôts PP/PM
OMMUNE	E KOE

Taux 2025   Taux 2024 (estimation)   Taux 2024   Taux							
Properties   Pro	cal 100%	PM	6 776.67	9 175.41	9 251.90	27 230.31	52 434.29
Part 2024   Potentier of Attack   Potentie	Potentiel fis	ЬР	1 156 422.08	867 208.82	1 104 769.58	4 154 792.28	7 283 192.76
Promise   Prom	эих 2026	PM	3 252.80	4 404.20	4 440.91	13 070.55	25 168.46
Park 2024   Park   Park   Park 2024   Pa	Total au ta	dd	1 029 215.65	771 815.85	983 244.92	3 697 765.13	6 482 041.55
Park 2024   Potentiel Rocal Library   Park 2024   Park 2024   Park 2024   Park 2024   Potentiel Rocal Library   Park 2024	56	PM		07	0.40		
Park 2024   Park   Pa	Taux 20	РР		0	0.09		
Park 2024   Total aux taux 2024   Potentie of Section 2024   Potentia of	point	PM	89	92	93	272	524
Park 2024   Park   Pa	Valeur du <sub> </sub> d'impô	ЬР	11 564	8 672	11 048	41 548	72832
Physical Park SCC du 03.10.2025   Comptes 2024 (estimation)   Taux 2024   Total aux taux 2024   Physical Phys	cat 100%	PM	6 776.67	9 175.41	9 251.90	27 230.31	52 434.29
Percompte AF SCC du 03.10 2025   Comptes 2024 (estimation)   Taux 2024   Total auxtaux2	Potentiel fis	РР	1 156 422.08	867 208.82	1 104 769.58	4 154 792.28	7 283 192.76
Decompte AF SCC du 03.10.2025   Comptes 2024 (estimation)   Taux 2024     (dernier en date)	ux 2024	Md	3 252.80	7 799.10	6 568.85	13 070.55	
Decompte AF SCC du 03.10.2025   Comptes 2024 (estimation)   Taux 22	Total aux ta	ЬР	890 445.00	737 127.50	784 386.40	3 282 285.90	
Decompte AF SCC du 03.10.2025   Comptes 2024 (estimation) (dernier en date)   (dernier en date)   (dernier en date)   (dernier en date)	024	М	0.48	0.85	0.71	0.48	
Decompte AF SCC du 03.10.2025   Comptes 2024 (estimation) (dernier en date)	Taux 2	Ы	0.77	0.85	0.71	0.79	
Perev PP fort PM ben PM cap PP rev PP fort PM ben PM cap PM ca		PM cap		Ü	î	ř	
PP rev PP fort PM ben PPM cap PP rev PP fort PM ben PPM cap PP rev PP fort PM ben PPM cap PP rev PP fort PPM ben PPM cap PP rev PP fort PPM ben PPM cap PP rev PP fort PPM ben PPM cap PP rev PP fort PP fort PP fort PP for PP fort PP fort PP fort PP for PP	estimation)	PM bén	2 996.40	t	•	ē	
PP rev PP fort PM ben PPM cap PP rev PP fort PM ben PPM cap PP rev PP fort PM ben PPM cap PP rev PP fort PPM ben PPM cap PP rev PP fort PPM ben PPM cap PP rev PP fort PPM ben PPM cap PP rev PP fort PP fort PP fort PP for PP fort PP fort PP fort PP for PP	Somptes 2024 (		183 916.60	ř	ï	ć	
PP rev PP fort PM bén PM bén PM bén PM bén PM bén PM			706 528.40		1	e.	
PP rev	52	PM cap				1789.60	
PP rev	<b>:C</b> du 03.10.202 en date)	PM bén					
PP rev	oécompte AF SC (dernier						
oranges pelle olens		PP rev	1	697 437.15	740 781.55	3 086 362.70	
Aubc Chal Ecut Rue			Auboranges	Chapelle	Ecublens	Rue	

Valeur du point d'impôt PP : à 73'000 pour le budget 2026 nous sommes donc même légèrement péssimiste , car il faut prendre une marge pour ce qui n'est pas encore facturé à la date arrêtée du 03.10.2025
Valeur du point d'impôt PM : à 524.35 pour le budget 2026 nous sommes donc même légèrement péssimiste , car il faut prendre une marge pour ce qui n'est pas encore facturé à la date arrêtée du 03.10.2026

7 300 000.00 152 083.33

#### 3. COMMENTAIRE SUR LES CHAPITRES ENVIRONNEMENTAUX

Comptes c	oncernés :	
7101	_ à 7303	

#### • APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le compte de l'eau potable se porte bien. Si les chiffres budgétés se confirment en 2026, un **bénéfice** de **CHF 44'317.15** pourrait être réparti pour rembourser la réserve de réévaluation négative et alimenter les fonds spéciaux pour le maintien de la valeur à neuf et l'équilibre du compte.

Ceci tout en garantissant la couverture des charges à 100%.

#### • TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le compte des eaux usées se porte bien. Si les chiffres budgétés se confirment en 2026, **bénéfice** de **CHF 114'994.35** pourrait être réparti pour rembourser la réserve de réévaluation négative et alimenter les *fonds spéciaux pour le maintien de la valeur à neuf* et *l'équilibre du compte*.

Ceci tout en garantissant la couverture des charges à 100%.

#### GESTION DES DECHETS

Affichant un **déficit** de **CHF 26'328.78**, le compte des déchets ne se porte pas aussi bien que les comptes de l'eau et des eaux usées. Toutefois, la limite légale de couverture des charges à 70% étant atteinte, nous maintenons une situation saine au niveau de ce chapitre environnemental. Afin que l'objectif communal de couverture des charges de 100% soit atteint, une légère adaptation des taxes communales doit être réalisée en 2026. Aussi, un prélèvement dans le *fonds spécial pour l'équilibre du compte* à hauteur de CHF 15'028.78 est prévu afin de modérer

la hausse de cette taxe.



	BUDGET 2026				
-attr	Tâches environnementales ibutions au capital propre affe	cté -		1	
				Comptes 2024	]
	Répartition du	résultat			
71 Approvisionnement en eau	13.00	44 317.15		72 850.77	
	FSMV	17 726.86	2/5		
	FSEC	8 863.43	1/5		
	Reserve réévaluation	17 726.86	2/5		
72 Traitement des eaux usées		114 994.35		31 262.52	
	FSMV	22 998.87	1/5		
	FSEC	45 997.74	2/5		
	Reserve réévaluation	45 997.74	2/5		
73 Gestion des déchets	-	26 328.78		1 417.91	
	FSMV	120	1/3		
	FSEC	15 028.78	2/3	1	Prélèvement
	Reserve réévaluation	11 300.00	10ans		3

#### 4. CONCLUSIONS

Malgré les efforts déjà consentis par le Conseil communal, les mesures actuellement envisagées ne suffisent pas à rétablir de manière durable l'équilibre financier de notre commune. Les analyses présentées montrent clairement que, si les recettes communales se maintiennent, force est de constater que leur potentiel d'évolution ne suit plus le rythme de l'évolution structurelle de certaines dépenses. Ce qui, en définitive, exige une action plus large.

Dans cet esprit, le Conseil communal devra se saisir de pragmatisme afin de définir des mesures complémentaires qui permettront d'assainir nos finances communales et de préserver, à long terme, la qualité des services publiques redus à notre population.

Le service des finances

# **ANNEXES**

## Budget 2026 - Compte de résultats à 3 niveaux

	Budget 2026	Budget 2025	%
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	1 733 610.00	1 853 900.00	-6.49%
1 Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 133 130.00	2 066 200.00	3.24%
Amortissements du patrimoine administratif PA	817 252.68	615 200.00	32.84%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	95 586.91	66 300.00	44.17%
Charges de transfert	8 246 254.80	7 818 801.00	5.47%
Imputations internes	46 000.00	36 000.00	27.78%
Total des charges d'exploitation	13 071 834.39	12 456 401.00	4.94%
Revenus d'exploitation  Revenus fiscaux	8 225 000.00	7 023 000.00	17.12%
L Revenus régaliens et de concessions	8 223 000.00	7 023 000.00	17.127
2 Taxes et redevances	1 884 700.00	1 720 000.00	9.58%
Revenus divers	1 884 700.00	1 720 000.00	9.587
	45.025.70	1,7	
5 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15 025.78	4 700 400 00	
Revenus de transferts	1 723 004.14	1 730 100.00	-0.419
Imputations internes	46 000.00	36 000.00	27.78%
Total des revenus d'exploitation	11 893 729.92	10 509 100.00	13.18%
RESULTAT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	- 1 178 104.47	- 1947 301.00	-39.50%
4 Charges financières	212 000.00	107 000.00	98.13%
4 Revenus financiers	244 700.00	231 700.00	5.619
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	32 700.00	124 700.00	-73.78%
RESULTAT OPERATIONNEL	- 1145 404.47	- 1822601.00	-37.16%
8 Charges extraordinaires	63 724.60	36 800.00	73.16%
8 Revenus extraordinaires	547 361.65	1 133 100.00	-51.699
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	483 637.05	1 096 300.00	-55.88%
RESULTAT TOTAL, COMPTE DE RESULTATS	- 661 767.42	- 726 301.00	-8.89%



#### **BUDGET 2026**

## Ecarts sensibles entre Budget 2025 et Budget 2026 nécessitants un commentaire

#### Commentaire général sur les charges salariales :

Comptes \_ .3010. \_ à \_ .3055. \_

Dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluaient les charges sociales dans le calcul effectué pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS.

La comparaison entre 2026 et 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature \_.3010.\_ à \_.3055.\_ (sauf ASGS).

	Budget 2026	Budget 2025	Ecart pour 2026	%
Honoraires de l'organe de révision	8 000.00	15 000.00	- 7 000.00	-47%
Traitement et jetons du conseil communal	115 000.00	135 000.00	- 20 000.00	-15%
Salaires du personnel communal (finances)	149 000.00	220 000.00		
Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami. Cotisations patronales à l'assurance d'IJM	24 340.00		- 46 660.00	-21%
Salaires du personnel communal (administration)  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.  Cotisations patronales à la Caisse de pension  Cotisations patronales à l'assurance-accidents  Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami.  Cotisations patronales à l'assurance d'IJM	245 000.00 40 320.00	320 000.00	- 34 680.00	-11%
Meubles et appareils de bureau Matériel informatique	1 000.00	6 000.00	- 5 000.00	-83%
Projet de fusion ACER Primes d'assurances de choses	11 000.00	30 000.00 - 3 500.00	- 30 000.00 7 500.00	-100% 214%
	Traitement et jetons du conseil communal  Salaires du personnel communal (finances)  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami. Cotisations patronales à l'assurance d'IJIM  Salaires du personnel communal (administration)  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJIM  Meubles et appareils de bureau Matériel informatique	Honoraires de l'organe de révision  Traitement et jetons du conseil communal  Salaires du personnel communal (finances)  149 000.00  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJIM  Salaires du personnel communal (administration)  Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJIM  Meubles et appareils de bureau  Matériel informatique	Honoraires de l'organe de révision  Traitement et jetons du conseil communal  115 000.00  Salaires du personnel communal (finances)  149 000.00  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJM  Salaires du personnel communal (administration)  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à l'assurance d'IJM  Salaires du personnel communal (administration)  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJM  Meubles et appareils de bureau  Matériel informatique	Honoraires de l'organe de révision 8 000.00 15 000.00 - 7 000.00  Traitement et jetons du conseil communal 115 000.00 135 000.00 - 20 000.00  Salaires du personnel communal (finances) 149 000.00 220 000.00  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. 24 340.00 - 46 660.00  Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJM  Salaires du personnel communal (administration) 245 000.00 320 000.00  Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. 40 320.00  Cotisations patronales à l'assurance decidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales à l'assurance d'IJM  Meubles et appareils de bureau 1000.00 6 000.00 - 5 000.00  Matériel informatique

Commentaire
Le budget 2025 prévoyait les honoraires pour le bouclement des 4 comptabilités avant fusion : une seule commune à auditer contre 4 en 2025 (devis de notre nouvel organe de révision)
Le budget 2025 prévoyait la rétribution des anciens membres des exécutifs communaux pour assurer la transition des dossiers
Correspond à un départ non remplacé
Correspond à un départ non remplacé
L'équipement de tout le personnel qui le nécessitait a été renouvelé en 2025 à l'occasion de la fusion
Compte dédié uniquement à la période de fusion. Ce compte nêst donc plus utilisé en 2026.
Les contrats de la commune nouvelle commune ont été revus et harmonisés. Ce chiffre correspond au nouveau contrat en vigueur dès le 01.01.2025.

0290.3010.01	Salaire du concierge		40 000.00	- 40 000.00	
0230.3010.01	Sulaire du concierge		40 000.00	40 000.00	
0290.3111.01	Installation d'optimisation énergétique	-	20 000.00	- 20 000.00	-100%
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	34 000.00	22 000.00	12 000.00	55%
0290.3144.01	Entretien des bâtiments	36 000.00	44 000.00	- 8 000.00	-18%
0290.3144.02					
0290.3144.03					
0290.3144.04					
0290.3144.05					
0290.3144.06	Conciergerie de la salle Polyvalente de Promasens	40 000.00	-	40 000.00	#DIV/0!
0290.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	-	12 000.00	- 12 000.00	-100%
0220.4210.00	Emoluments administratifs	15 000.00	10 000.00	5 000.00	
0290.4470.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine administratif	104 000.00	165 000.00	- 61 000.00	
0290.4920.00	Imput. internes pour fermages, loyers (locaux AES et Mat.)	46 000.00	36 000.00	10 000.00	28%
1620.3300.30	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	55 543.35	6 000.00	49 543.35	
2120.3171.00	Participation communale aux activités scolaires récréatives	5 000.00	-	5 000.00	#DIV/0!
2140 2614 00	Double in a bin a consideration and the consequence of the consequence	60,000,00	35 000 00	35,000,00	740/
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	60 000.00	35 000.00	25 000.00	71%

Frais de conciergerie de la Salle Polyvalente. Reclassement en nature comptable 3144, car il s'agit d'une prestation de tiers et non-pas d'une prestation salariale. Voir 0290.3144.06

Il ne s'agit pas d'une économie sur les charges mais bien d'un simple transfert dans le même chapitre du compte de résultat

Projet abandonné

Les contrats de la commune nouvelle commune ont été revus et harmonisés. Ce chiffre correspond aux nouveaux contrats en vigueur dès le 01.01.2025.

Pour 2026 et les années à venir, ces comptes ont fait l'objet d'un réajustement en fonction des dépenses effectives réalisées en 2025 au moment de l'élaboration du budget.

Un transfert de charge pour le chapitre 2170 a également été réalisé afin d'isoler les charges des bâtiments scolaires (compte 2170.3144.00 - CHF 5'000).

Soit une économie nette sur les bâtiments de patrimoine administratif de : 8'000-5'000= 3'000.

en lien avec 0290.3134.00

**0290.5290.00 Etude - Projet mise en valeur et rénovation du Trieur (2023-2024)**: le Trieur étant classé au patimoine financier, cette étude n'est pas soumise à l'obligation d'amortissement plannifié prévu dans les normes MCH2.

Cette ligne est donc retirée du budget en 2026.

(12'000 = 120'000/10ans)

Transfert des frais d'inscription AES (30Fr/enf.) sur le chapitre 2186 : 5'000 Fr

Pour 2026, ce compte a fait l'objet d'une séparation des revenus de locations attribués au patrimoine financier (9630.4430.00) d'avec les revenus attribués au patrimoine administratif. Ce qui n'avait pas été fait pour le budget 2025. Une partie de ce budget (77'000.-) est donc tranférée au chapitre 9630.

Soit une augmentation nette des revenus des locations de : 77'000-61'000=16'000.

Valorisation et imputation des locaux de la maternelle (voir compte 5452.3920.00), qui viennent s'ajouter au montant de 36'000.- correspondant à l'imputation interne pour l'AES.

Inversion dans le degré de détail comptable .30 au lieu de .40

Création d'un compte pour la participation du ménage communal aux activités récréatives (chapitre 2197).

Cette charge liée passe du simple au doube. Elle fluctue en fonction du nombre d'élèves de la commune inscrits au conservatoire.

2170.3010.00	Salaires de conciergerie	19 500.00	48 000.00  -	28 500.00	
2186.3010.00	Salaires du personnel communal	295 150.00	248 000.00	47 150.00	19%
2186.3010.01	Salaire du concierge				
2186.3010.02	Salaire secrétariat				
2186.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.				
2186.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension				
2196.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents				
2186.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami.				
2186.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'IJM				
2186.4260.00	Participation des parents aux unités AES	260 000.00	240 000.00	20 000.00	8%
2186.4260.01	Participation des parents aux repas	62 000.00	60 000.00	2 000.00	3%
2196.3000.01	Jetons de la Commission de l'enfance	2 000.00	-	2 000.00	
2196.3010.00	Honoraires secrétariat DE	10 500.00	12 000.00 -	1 500.00	-13%
2196.3010.02	Honoraires secrétariat des écoles	26 500.00	36 000.00 -	9 500.00	-26%
2196.3100.00	Matériel de bureau	3 000.00	-	3 000.00	
2196.3113.00	Achat d'équipement informatique	15 000.00	3 500.00	11 500.00	329%
2196.3130.00	Internet + téléphones	7 000.00	600.00	6 400.00	1067%
2196.3131.02	Honoraires pour mise en soumission des transports scolaires	25 000.00	-	25 000.00	
2197.3171.01	Un détail plus précis à été apporté aux comptes	-	-	-	
2197.3171.02	Camp de ski				
2197.3171.03	Camp vert				
2197.4250.00	Recettes lotos des écoles				
2197.4250.01	Recettes camp de ski				
2197.4250.02	Recettes camp vert				
2197.4250.03	Recettes diverses				
2197.3612.00	Enseignement natation aux écoles primaires (COG)	7 000.00	-	7 000.00	
2197.4898.00	Prélèvement sur la réserve d'exploitation ACER	44 900.00	-	44 900.00	
5220.3631.00	Participation communale au financement des PC AI	222 000.00	-	222 000.00	
5320.3631.00	Participation communale au financement des PC AVS	1	1		l

Frais de conciergerie de la Salle Polyvalente. Reclassement en nature comptable 3144, car il s'agit d'une prestation de tiers et non-pas d'une prestation salariale. Voir 2170.3144.10

**Il ne s'agit pas d'une économie de 20'000** sur les charges mais bien d'un simple transfert dans le même chapitre du compte de résultat

En revanche, la réévaluation des besoins sur ce poste budgétaire abouti à une augementation des charges de CHF 8'500.-

Principalement dû à l'augmentation des charges salariales pour le renforcement du personnel de l'Acceuil extra-scolaire. Augmentation de la charge de CHF 40'650.- .

Il faut également ajouter cela une réévaluation des coûts administratifs attribués à la structure AES (2186.3010.02). Augmentation de la charge de CHF 6'500.- .

Adaptation des tarifs de l'AES pour financer le renforcement de l'équipe encadrante.

Adaptation des tarifs de l'AES pour financer le renforcement de l'équipe encadrante.

Création d'un compte pour la Commission de l'enfance, autrefois distinguée avec le compte 2186.3000.00.

Cette traite également des affaires de l'école maternelle nouvellement créée.

Réévaluation des coûts administratifs attribués au secrétariat pour la direction des écoles.
Réévaluation des coûts administratifs attribués au secrétariat du cercle scolaire (hors AES et maternelle).
Secrétariat du GT-Bâtiment pour le projet d'école centralisée inclu.

Besoins en équipements divers

Renouvellement du parc informatique attendu (au moins en partie)

Réajustement en 2026. Les charges de téléphones pour les écoles étaient autrefois budgétisées sous le chapitre 0220.

Obligation de soumettre les transports scolaire au marché publique

Un degré de détail spécifique a été apporté au chapitre des activités récréatives du Cercle scolaire, à des fins de transparence et de compréhension suite à la disparition des comptes de l'ACER.

Autrefois budgété au poste 2197.3132.00, cet enseignement est à présent pris en charge par le COG et refacturé à la commune.

Soit une augmentation nette de : 7'000-5'000=2'000 (40%)

Ce compte a pour fonction d'équilibrer le chapitre 2197 en couvrant l'éventuel déficite de ces activités par le fond constitué aucours des exercices précédents (compte de bilan 29990.61).

Transfert de charges de l'Etat sur les Communes lié au projet de désenchevêtrement Etat/Communes récemment adopté au niveau cantonal.

5452.3920.00	Imput. Internes pour fermages, loyer (loyers des locaux)	10 000.00	-	10 000.00	
6150.3101.00	Achat de matériel divers édilité	10 000.00	6 000.00	4 000.00	67%
6150.3141.02	Service hivernal et protection	70 000.00	85 000.00	- 15 000.00	-18%
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes et voies de communication	271 906.98	140 000.00	131 906.98	94%
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	240 000.00	220 000.00	20 000.00	9%
7201.4240.00	Taxes de base	280 000.00	230 000.00	50 000.00	22%
7201.4240.01	Taxes d'utilisation	260 000.00	200 000.00	60 000.00	30%
7301.4240.00	Taxe de base	90 000.00	85 000.00	5 000.00	6%
7301.4240.01	Taxe d'utilisation	103 000.00	76 000.00	27 000.00	36%
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	12 000.00	20 000.00	- 8 000.00	-40%
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	38 470.73	14 700.00	23 770.73	162%
8506.3612.00	AGR : promotion de l'économie régionale	4 000.00		4 000.00	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives SCC	50 000.00	10 000.00	40 000.00	400%
9100.4000.00 9100.4001.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale	6 497 000.00	5 700 000.00	797 000.00	14%
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	915 000.00	520 000.00	395 000.00	76%
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	200 000.00	100 000.00	100 000.00	100%
9630.3430.40	Entretien des bâtiments (PF)	5 000.00		5 000.00	
9630.4430.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine financier	77 000.00	-	- 77 000.00	
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	491 161.65	535 000.00	43 838.35	8%

Fusion des comptes 6150.3101.00+.02+.05 en 6150.3101.00 Nouveau contrat avec le prestataire engagé. Dont, notamment, les derniers investissements aboutis récemment : - En Champ-Collon [ex-Rue]: 932.42 CHF - Crédit d'étude Route du Moulin-Menhir [ex-Auboranges] : 1'566.80 CHF - Eclairage publique LED commande à distance [ex-Auboranges] : 1696.05 CHF - Rte d'arlens 23 [ex-Rue] : 7'462.23 CHF - Rte de Chapelle 23 [ex-Rue] : 878.75 CHF - Rte des Echelettes 23 [ex-Rue] : 1'294.50 CHF - Rte des Chapelettes [ex-Chapelle] : 11'283.63 CHF - Rte de Villangeaux [ex-Ecublens]: 32'500 CHF Augmentation du prix de nos fournisseurs attendue. Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025. Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025. Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application de l'adaptation du tarif proposée à 49 Fr/hab. Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application application de l'adaptation du tarif des déchets ménagers proposée à 0.50 Fr/kg. Réduction des honoraires liées au projet Valtraloc, car réduction du projet global. Reprise des amortissements plannifiés des 4 communes et début de l'amortissement pour la révision technique du PAL d'Auboranges. Nouvelle charge liée Réajustement selon les données récentes connues. Application du taux d'impôt proposé à 0.89 contre 0.77 en 2025. Avec un potentiel d'impôt à 7'300'000. Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application du taux d'impôt proposé à 2.50 contre 1.50 en 2025. Retombées financières des emprunts contractés avant fusion. Répartition avec patrimoine administratif (voir commentaire 0290.3144.01-05) Répartition avec patrimoine administratif (voir commentaire 0290.4470.00) Résultat de l'harmonisation des différentes méthodes appliquées dans les 4 communes jusqu'en 2031, année d'épuisement de la réserve (10 ans).

Valorisation et imputation des locaux de la maternelle (voir compte 0290.4920.00)